**TERMES DE REFERENCE**

**Consultation pour l’élaboration de la Politique nationale de l’Enfant**

#  **Contexte / Justification**

La République de Djibouti a été l’un des premiers États au monde à avoir ratifié la Convention relative aux droits de l’enfant, le 6 décembre 1990, ce qui témoigne d’un engagement réel et profond envers la cause des enfants. Pendant les dernières années le pays a fait des avancées vers la mise en place d‘un système de protection de l’enfant à Djibouti, notamment à travers l’adoption d’un Code de Protection de l’Enfant (2015) qui protège les enfants contre la violence, l'exploitation et les abus. En vue de réaliser les engagements internationaux pris lors de la signature la Convention relative aux droits de l’enfant, le Gouvernement de Djibouti a élaboré en 2010 le Plan stratégique national pour l’enfance à Djibouti (PASNED). Ce plan vise à assurer aux enfants la création d’un environnement favorisant la réalisation de leurs droits fondamentaux et l’accès équitable aux services sociaux de base. Le PASNED couvre ainsi l’ensemble des politiques qui ciblent les enfants et visent à en assurer la survie, le développement et la protection, pour qu’ils grandissent dans les meilleures conditions et, une fois adultes, contribuent au développement national. Cependant, Djibouti ne dispose pas encore d’un document national de politique ou d’orientation en matière de protection de l’enfant.

Le Ministère de la Femme et de la Famille (MFF) a le mandat de coordonner les interventions des différents acteurs dans le domaine de la protection de l’enfant. Au niveau communautaire, des Comités de Gestion Communautaire ont été mobilisés pour la protection des enfants (ils identifient les cas de violation des droits de l'enfant, renvoient des cas et jouent également un rôle préventif).

Malgré les avancées significatives en matière de protection de l’enfant, des défis restent à adresser. La prestation réelle de services de protection de l’enfant reste encore limitée pour plusieurs raisons, dont l'application limitée de la loi; les ressources humaines insuffisamment qualifiées; des systèmes et protocoles de référence formels limités; l'absence d'une stratégie nationale de protection de l'enfance; une coordination intersectorielle limitée; et les difficultés d'accès aux services pour les enfants qui n'ont pas de certificat de naissance (en particulier pour les enfants en mouvement).

De plus, le manque d’un système national de référence et de prise en charge des enfants victimes de violence et d’exploitation afin de permettre à tous les enfants d’accéder aux services sociaux**.** Pour les enfants victimes de violence ou d'exploitation, le continuum de services n’est pas clairement défini pour la prévention, l'identification, la référence et la gestion des cas et aucun système d'information fiable est accessible. Les efforts des secteurs de la santé, de l'éducation, de la protection sociale et de la justice sont insuffisamment coordonnés. Dans tous les secteurs, il existe une pénurie de ressources humaines qualifiées et spécialisées.

Dans le cadre du plan de travail de 2018-2019, l’UNICEF a fourni une expertise internationale au MFF afin d’élaborer le document d’orientation de la protection de l’enfant et de renforcer les capacités de 20 assistantes sociales du MFF et de différentes institutions étatiques et de la société civile

1. **Objectif**

L’objectif principal de la consultation sera l’élaboration d’une politique nationale de l’enfant comprenant un plan d’action quinquennal particulièrement pour développer le volet de la protection de l’enfant et collaborer avec l’expertise technique pour intégrer le volet du développement de la petite enfance.

# **Méthodologie**

Avec l’appui d’une expertise technique, il s’agira d’élaborer le volet de la protection de l’enfant de la politique nationale de l’enfant et collaborer avec l’expertise international du développement de la petite enfance pour le développement de la PNE et s’assurer de l’intégration des deux volets et d’un plan d’action quinquennal pour constituer le document de la PNE.

Dans le cadre de cette consultation, le groupe de travail de la protection de l’enfant coordonnée par le MFF et l’UNICEF seront les interlocuteurs clés du ou de la consultant(e). Le groupe de travail est composé des ministères sectoriels tels que le Ministère de la Justice, le Ministère de l’Intérieur (département de la police) Ministère de l’Education Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFOP), le Ministère de la Santé, le Secrétariat d’Etat aux Affaires Sociales et la société civile entre autres l’UNFD et Caritas et enfin d’autres acteurs pertinents.

L’expertise technique travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail qui devra valider les différents produits de la consultation. Il ou elle devra, au cours de la mission, apporter à l’équipe nationale un appui technique en matière de standards internationaux et de connaissances technique sur la protection de l’enfant en vue de développer une compréhension commune. Il ou elle sera amené(e) à organiser et animer des ateliers et contribuer aux réunions de coordination en faveur des membres du groupe de travail de la protection de l’enfant et à conduire des séances de travail avec les parties prenantes pour recueillir les informations ou documents nécessaires à la conduite de son travail. Les ateliers serviront à :

- Partager l’approche proposée pour l’élaboration de la politique et du plan stratégique, les contributions requises des ministères respectifs ainsi que le calendrier de travail.

- Renforcer les capacités du groupe de travail sur la protection de l’enfant

- Valider les produits de la consultation

L’expertise technique devra procéder à une analyse documentaire qui inclura les données publiées pertinentes, le document d’orientation, les documents stratégiques relatifs à la protection de l’enfant sous un angle global, des informations sur les activités, les programmes, la recherche, ainsi que toute autre information requise des ministères et des parties prenantes concernés.

L’expertise technique devra faire une analyse des sources de financement quel que soit leur origine et le faire apparaitre dans le document de politique. Le groupe de travail devra faciliter ses contacts avec les personnes en charge des finances publiques, le secteur privé et les donateurs dans le pays.

# **Livrables/Produits attendus**

* Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier
* Entreprendre une analyse rapide du secteur de la protection de l’enfant en examinant les données publiées pertinentes, les documents stratégiques relatifs à la protection de l’enfant sous un angle global, des informations sur les activités, les programmes, la recherche, ainsi que toute autre information requise des ministères et des parties prenantes concernés ; Un rapport important à examiner est le document d’orientation nationale de la protection de l’enfant.
* Organiser un atelier à l’intention des membres du groupe de travail de la protection de l’enfant (membres représentant les ministères concernés et la société civile) afin d’une part de renforcer leurs connaissances sur les standards internationaux protection de l’enfant et d’autre part de partager l’approche proposée pour l’élaboration de la politique et du plan stratégique ainsi que le plan de travail et le calendrier
* Préparer un rapport résumant les questions clés identifiées dans l’analyse rapide ;
* Collaborer avec le groupe de travail et les ministères concernés pour développer la politique nationale pour le volet de la protection de l’enfant et son plan stratégique budgétisé y compris le suivi et l'évaluation correspondant au contexte de Djibouti
* Collaborer avec l’expertise en charge du développement de la petite enfance pour assurer la cohérence du document de politique de l’enfance
* Animer les ateliers de validation de la politique nationale de l’enfant et son plan stratégique de mise en œuvre en collaboration avec l’expert en charge de l’élaboration de la politique nationale DPE.
* Collaborer avec l’expertise pour s’assurer du contrôle qualité de la protection de l’enfant dans le volet développement de la petite enfant
* Préparer les versions finales de la politique nationale de protection de l’enfant et de son plan stratégique de mise en œuvre budgétisé détaillés en intégrant les commentaires des membres du groupe de travail, des ministères concernés, de l'UNICEF et de toutes les parties prenantes à la suite de l'atelier de validation.
* Renforcer les capacités du personnel du Ministère de la Femme, en autre la direction de la Famille en charge de la protection de l’enfant
* Renforcer les capacités des assistantes sociaux pour la gestion des cas des enfants à risque ou victimes de violences
* Développer des outils standardisés entre les différentes parties prenantes de la prise en charge de la protection de l’enfant, en particulier avec la juge des mineurs, les forces de sécurités et les faits d’état civil ;
* Renforcer techniquement le MFF pour la mise en place d’un système de suivi et supervision,

A la fin de la consultation, l’expertise internationale devra élaborer les livrables suivants :

* Une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le chronogramme
* Développer le volet de la protection de l’enfant de la Politique Nationale de l’Enfant, ainsi que le plan d’action quinquennal et de s’assurer l’intégration des deux volets de la protection de l’enfant et le volet du développement de la petite enfance, validé par le Ministère de la Femme et de la Famille ;
* Un plan stratégique budgétisé
* Production des outils de gestions des services de la protection de l’enfant
* Renforcer les capacités du personnel du MFF, en particulier les assistants sociaux
* Mise en place de services spécialisés sur la protection des enfants.
* Mise en place d’un système de suivi et supervision.

# **Calendrier des activités**

A cet effet, il est prévu que la consultation se passe en quatre étapes :

* Elaboration de la politique nationale- volet de la protection de l’enfant
* Intégration des deux volets de la politique nationale de l’Enfant

La consultation aura lieu en 3 phases différentes qui seront ponctuées par une mission de terrain et du travail à distance pour drafter et finaliser les documents attendus.

La phase 1 qui se déroulera entièrement à distance permettra à l’expert international de préparer la note méthodologique qui décrira la méthodologie, le plan de travail et le calendrier de la consultation. Une fois cette note méthodologique validée par le groupe de travail de la protection de l’enfant, la consultation en tant que telle pourra démarrer.

La phase 2 se déroulera aussi à distance et permettra à l’expert de faire une analyse rapide des documents Protection de l’enfant existants qui seront partagés par l’UNICEF et le groupe de travail, identifier les questions clés qui se posent pour la protection de l’enfant et préparer un rapport résumant les questions clés de l’analyse.

La phase 3 consistera à développer le document de politique national de la protection de l’enfant. Une fois ces documents produits, le consultant aura en charge d’organiser et animer un atelier de validation de ces documents et renforcer les capacités du Ministère sur la protection de l’enfant et de s’assurer la mise en place d’un système de suivi et de supervision

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Activités** | **Livrables** | **Echéance** | **Durée**  |
| Préparer une note méthodologique comprenant la méthodologie, le plan de travail et le calendrier | Note méthodologique  | 20 Aout 2020 | A distance5 jours après la signature du contrat |
| Analyse documentaire  | Rapport résumant les questions clés  | 4 septembre 2020 | A distance 10 jours (après la validation de la note méthodologique par le groupe de travail) |
| Atelier de présentation de la note méthodologique et renforcement des connaissances sur la protection de l’enfant | Draft de la Politique nationale Protection de l’enfant | 15 septembre 2020 | 30 jours à Djibouti |
| Collaborer avec le groupe de travail  |
| Réunion avec les acteurs prenantes |  |  |
| Consultation avec le consultant de la DPE pour s’aligner |
| Animer l’atelier de validation de la politique nationale – volet de la protection de l’enfant | Document final de la politique nationale de l’enfant | 15 octobre 2020 | 15 jours à Djibouti |
| Préparer la version finale en collaboration avec l’expert de la DPE |  |
| Préparer un plan stratégique quinquennal pour la mise en œuvre de la politique | Plan stratégique budgétisé-  | 1 novembre 2020 | 3 semaines dont 15 jours ouvrables à Djibouti |
| Atelier de validation du plan stratégique | 5 jours à Djibouti |
| Préparer la version finale du plan stratégique budgétisé | 7 jours à distance |
| Mise en place de services spécialisés de la protection de l’enfant | Outils standardisésPV des réunions des différents comités | 22 novembre 2020 | 7 jours à Djibouti |
| Outils standardisés utilisés par les différentes parties prenantes | 5 jours à Djibouti |
| Mise en place d’un système de suivi et supervision | 7 jours à Djibouti |
| **Nombre total de jours de travail**  |  |  | **106 jours**  |

1. **Supervision**

La supervision sera assurée par la chef de Section protection de l’enfant de l’UNICEF, conjointement avec la direction de la famille du Ministère de la femme et de la famille. Le/la consultant (e ) travaillera en étroite collaboration avec le groupe de travail Protection de l’Enfant qui devra valider l’ensemble des produits de la consultation.

1. **Lieu de la consultation**

Le contrat sera établi sur une période de 106 jours. La consultation aura lieu en 3 phases différentes qui seront ponctuées par un travail à distance pour drafter et finaliser les documents attendus et une mission à Djibouti pour développer le document de politique nationale de la protection de l’enfant et l’accompagnement technique du Ministère de la Femme et de la Famille. La plupart du travail se déroulera à Djibouti ville avec la possibilité de déplacements dans d’autres régions du pays. Le ou la consultant(e) identifié devra faire une partie du travail à distance comme indiqué dans le calendrier.

Le ou la consultant(e) devra disposer de son propre ordinateur et devra assurer les différents déplacements dans la ville de Djibouti. Toutefois tout déplacement à l’intérieur des régions dans le cadre de la mission sera assuré par l’UNICEF.

1. **Rémunération**

L’offre financière couvrira les dépenses suivantes :

* Les honoraires,
* Les indemnités journalières pour le séjour à Djibouti (incluant les frais de subsistance, hébergement, communications, déplacements dans la ville et sur le terrain, autres frais de reproduction). Le montant total dépendra du nombre de jours effectifs sur le terrain.
* Les billets aller-retour en classe économique sera à inclure dans la proposition du consultant. UNICEF s’assurera que le tarif donné est raisonnable par rapport au trajet.

Tout autre frais sera à la charge du consultant, notamment visa et vaccins. Le consultant devra fournir une preuve de sa couverture médicale le couvrant durant la mission.

# **Termes de paiement**

L’expert sera payé à la soumission de factures relatives aux différents livrables, sous réserve de validation par le superviseur de la consultation.

Le paiement se fera comme suit :

30% une fois à la validation de la note méthodologique par le comité de pilotage

40% une fois que la politique nationale de l’enfant et le plan stratégique sera commentée et validée

30% une fois le système de suivi et supervision de la PNE et les outils de gestions standardisées sont développés et mis à disposition aux parties prenantes

#  **Qualification**

La consultation sera conduite par une expertise internationale répondant au profil suivant :

* Un diplôme en sciences sociales ou autres disciplines (Bac + 5, minimum) ;
* Une expérience avérée dans le domaine de la Protection de l’Enfant de 8 ans minimum ;
* Expérience préalable dans l’élaboration de politique et de stratégies de Protection de l’enfant ;
* Une expérience pratique dans l’appui aux systèmes d’aide/ assistance sociale et la mise en place de système de protection de l’enfant
* Une expérience avérée dans la coordination
* Une expérience pour la mise en place de services spécialisés sur la protection des enfants
* Une excellente connaissance des droits de l’enfant, la problématique des enfants vulnérables et en particulier de la Protection de l’Enfant ;
* Une bonne connaissance dans le domaine de planification, suivi et évaluation
* Une expérience préalable avec l’UNICEF sera un atout ;
* Une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée.
* Connaissance du contexte de Djibouti en matière de la protection de l’enfant est un atout.

# **Processus de soumission**

Les candidats intéressés devront postuler directement sur le site internet de l’UNICEF [www.unicef.org/employ](http://www.unicef.org/employ) en incluant les documents suivants :

- Le formulaire de soumission

- Un CV à jour et une lettre de couverture

- La proposition technique et financière indiquant les dates de disponibilités

Chaque soumission devra inclure le taux journalier des honoraires ainsi que les autres frais conformément à la section 9.